



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

**Secrétariat général  
Service des personnels enseignants  
de l'enseignement scolaire  
Sous-direction de la gestion des carrières  
Bureau des affaires contentieuses  
et disciplinaires  
des premier et second degrés  
n°**

72 rue Regnault  
75243 Paris cedex 13

Paris, le **26 SEP. 2022**

Le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse

à

Monsieur Kai Terada

**Objet :** votre recours hiérarchique contre une mesure de suspension à titre conservatoire

Vous m'avez saisi d'un recours hiérarchique dirigé contre l'arrêté du 30 août 2022 par lequel la rectrice de l'académie de Versailles vous a suspendu de vos fonctions à titre conservatoire sur le fondement de l'article L. 531-1 du code général de la fonction publique.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen de ce recours hiérarchique et de l'ensemble des éléments que vous y présentez, j'ai décidé d'y faire droit.

C'est pourquoi je retire, par la présente, l'arrêté du 30 août 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse et par délégation  
**Le directeur général des ressources humaines**

Vincent SOETEMONT